

Intégration des services rendus par les écosystèmes dans l'évaluation de projet

Egis Environnement, D. Labarraque, et L. Tardieu, doctorante au LAMETA/SupAgro, ont traité la question suivante : « Comment intégrer les services rendus par les écosystèmes dans l'évaluation de projet pour les infrastructures de transport aux différentes étapes de vie du projet : débat public, études préliminaires, APS/APD, comparaison de solutions techniques ? »

L'INNOVATION

- > Estimer les **pertes de services écosystémiques** induites par différentes options de tracés d'une infrastructure de transport linéaire, **élaborer un nouveau critère de choix** entre ces options et améliorer le cadre d'évaluation de la démarche ERC.
- > **Intégrer la perte de biodiversité et des services écosystémiques dans les bilans socio-économiques** des projets : éclairer les choix des décideurs publics en matière d'aménagement du territoire.

LES 4 ÉTAPES DE LA MÉTHODE

1. Identification des services produits et impactés dans l'aire d'étude : une typologie reliant services rendus et couverture des terres a été établie ;
2. Caractérisation de l'aire d'impact considérée pour le service concerné : pour chaque service et par typologie de projet, caractérisation de l'effet des impacts directs et indirects sur les différents services écosystémiques fournis par les écosystèmes ;
3. Prédications de la perte de services en termes biophysiques & estimation de la perte (valeurs économiques) ;
4. Évolution de cette perte dans le temps : utilisation d'un « taux d'actualisation » écologique.

Le rapport sur l'évaluation des écosystèmes Millenium Ecosystem Assessment (2005) désigne les services écosystémiques comme des « biens et services que les hommes peuvent tirer des écosystèmes, directement ou indirectement, pour assurer leur bien-être ».

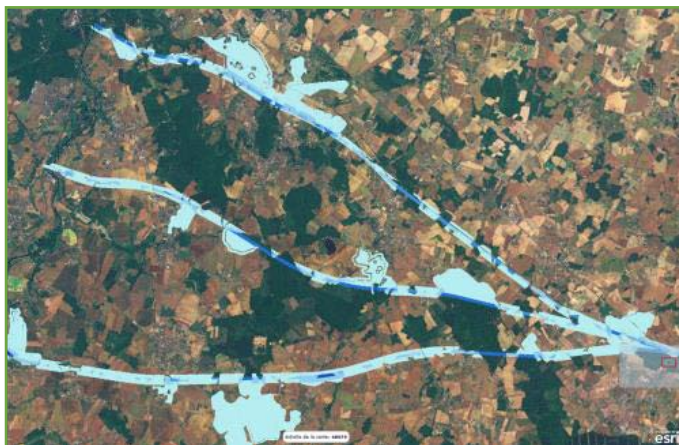
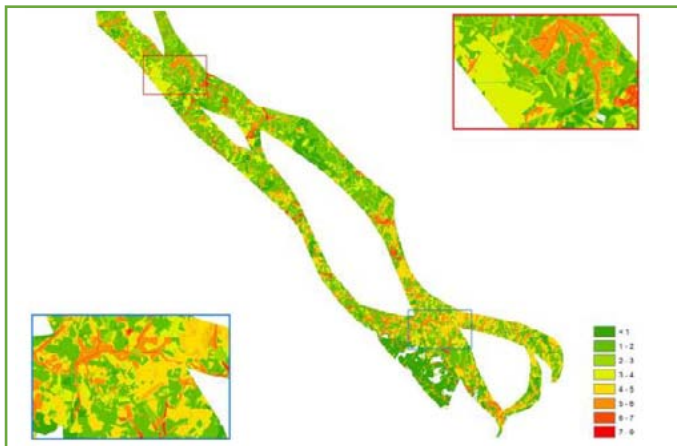




BIODIVERSITÉ

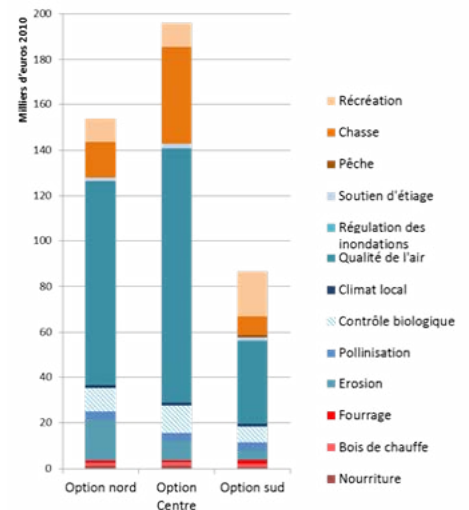
LES RÉSULTATS

- > **Établissement d'une carte d'offre de service** : à partir d'indicateurs de présence/importance. Étude basée sur une aire d'étude de 110 km de long et de près de 2 km de large, associée à un projet de LGV en France. 15 services évalués (en majorité des services de régulation).
- > **Calcul de la perte de services liée à la réalisation d'une infrastructure** : deux secteurs de variantes ont été étudiés. Pour les services pris globalement ou individuellement, la perte de service constitue la plupart du temps un critère discriminant. La perte de services a été calculée sur l'intégralité du projet de LGV. Elle représente un coût significatif par rapport au coût du projet (baisse de 20% environ du bénéfice actualisé).



En résumé

La prise en compte des services écosystémiques met en lumière des impacts jamais pris en compte par ailleurs (ou seulement évoqués). Elle **connecte pour la première fois les problématiques de biodiversité et socio-économiques**. C'est une manière efficace d'identifier les pertes socio-économiques significatives dues aux impacts environnementaux et également de prendre en compte les **impacts multi-échelle** puisque les services écosystémiques sont rendus à l'échelle locale, régionale, nationale et globale.



www.egis.fr

Egis Structures & Environnement
 15, avenue du Centre - CS 20538 Guyancourt
 78286 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex - France
 contact.egis-environnement@egis.fr
 Tél. +33 (0)5 62 18 19 40

EGIS Structures & Environnement - S.A. RCS Versailles 493389670 - Juin 2014
 Egis © Thinkstock, Eric Laurent - Photo Lab Service

